

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3465)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC37

présenté par
M. Kert, M. Riester et M. Herbillon

ARTICLE 12

Substituer aux mots :

« six mois »,

les mots

« un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le CSA pourrait avoir besoin de plus de six mois pour renégocier l'ensemble des conventions avec les services de radio et de télévision.